

PRÉFÈTE DE L'ARIÈGE
DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL - CELLULE ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
STE GAÏA

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA RÉOUVERTURE ET L'EXTENSION
D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ SUR LA COMMUNE DE
VARILHES, AU LIEU-DIT LAS PLANTOS**

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral de la préfète de l'Ariège en date du 5 février 2021, une enquête publique est ouverte du **1^{er} mars 2021 au 31 mars 2021** sur le dossier présenté par la société GAÏA, lieu-dit devant Larlenque, 09700 Saverdun, pour la réouverture et l'extension d'une installation de stockage de déchets d'amiante lié, pour une durée de 20 ans, sur la commune de Varilhes, au lieu-dit Las Plantos.

Les parcelles concernées par le projet sont situées dans l'enceinte de la gravière exploitée par la société GAÏA.

Pendant la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées auprès du porteur de projet : Société GAÏA – M. Laurent ROUSSEL – 05 61 60 91 35 - laurent.rousseau@colas.com.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte notamment la demande présentée par la société, l'avis de l'autorité environnementale émis le 26 octobre 2020 et le mémoire en réponse apporté par la société GAÏA, l'étude d'impact, l'étude de dangers et son résumé non technique.

Il sera consultable :

- à la mairie de Varilhes, aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie et selon les modalités mises en place en raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie du covid-19, en support papier et version dématérialisée sur un poste informatique,
- à la préfecture de l'Ariège – les mardis, mercredis et jeudis, de 14 h à 16 h, en version dématérialisée sur un poste informatique,
- sous format numérique sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT>

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de Varilhes, dans le respect des mesures barrières prévues dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées à M. Michel SABLAYROLLES, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulouse, par voie postale à la mairie de Varilhes, siège de l'enquête et par courrier électronique à l'adresse suivante : stockage-dechets-non-dangereux@mail.registre-numerique.fr . Elles devront être parvenues à leur destinataire avant le 31 mars 2021 minuit.

Le public pourra s'entretenir avec le commissaire enquêteur aux jours et heures spécifiées ci-après :

- le mardi 9 mars, 9h – 12h,
- le mercredi 17 mars, 14h – 17h,
- le samedi 27 mars, 9h – 12h,
- le mardi 30 mars, 14h – 17h.

Si la situation sanitaire liée au covid-19 venait à évoluer (confinement) et rendait impossible la tenue des permanences avec présence physique du commissaire enquêteur, un avis dans la presse et sur la page du registre numérique sera publié, et il leur sera substitué des permanences par visioconférence qui nécessiteront une prise de rendez-vous par voie dématérialisée, 48 heures au préalable au minimum, selon les modalités détaillées dans la page d'accueil du registre numérique, accessible au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/stockage-dechets-non-dangereux> . Une tranche horaire de ¼ d'heure sera réservée à chacun de ces entretiens (durée maximale).

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (Cellule Environnement) et à la mairie de Varilhes, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État.